

La première question est celle-ci: pourquoi procéder à des lotissements qui concurrencent directement les lotissements privés et n'ont pas à payer l'impôt sur la propriété tant qu'ils la gardent en leur possession? Je veux parler de l'entente signée avec la ville de Peterborough. Elle prévoit que tant que la Société possède les lots ou que quelqu'un d'autre les possède en son nom, la ville ne pourra percevoir aucun impôt ni aucun droit de quelque sorte que ce soit. En 1952, la ville a remis à la Société 660 acres de terrain pour qu'elle les mette en valeur. Depuis cette année-là, la ville n'a touché aucune recette fiscale sur cette propriété, de sorte qu'en définitive elle a été appelée à verser une subvention directe. Aucun entrepreneur privé n'a jamais obtenu pareille concession. J'estime que la ville de Peterborough a perdu des milliers de dollars en revenus fiscaux au cours des douze dernières années. Cet arrangement a été établi en 1952 mais aucun lotissement n'a été mis en valeur dans cette région jusqu'en 1957. Si le gouvernement actuel entend poursuivre ses projets de groupements parcellaires, il devrait être requis de participer au coût des services d'égout collecteur, égouts proprement dits, conduites principales d'eau et égouts d'eau pluviales, et également de participer aux frais de construction de rues principales et de voies de communication. Il devrait également être requis de payer sa juste part des impôts municipaux. Tous les entrepreneurs privés à l'heure actuelle sont obligés de le faire.

Il est un autre point que j'aimerais signaler. Si une ville ne désire pas poursuivre un projet de ce genre et que les terrains en cause n'ont pas été mis en valeur après 10 ou 15 ans, ces terrains devraient être remis à la municipalité et toute somme due à la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait être payée par la municipalité. Pourquoi la Société serait-elle autorisée à offrir ces terrains au plus haut soumissionnaire et garder l'argent pour le gouvernement canadien lorsqu'elle n'y a fait aucun placement et pris aucun risque? La seule partie qui a dû y mettre des fonds est la ville elle-même.

A mon sens, la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait agir prudemment lorsqu'elle établit des projets de groupements parcellaires. A mon avis, elle ne devrait pas pouvoir s'insinuer dans une région, comme elle l'a fait à Peterborough, et faire accepter par la municipalité un projet qui ne sera vraisemblablement pas terminé avant 10, 15 ou 20 ans. C'est exactement ce qu'on a fait dans ma circonscription. J'estime que le projet était trop vaste pour la région. Il est bien aménagé et c'est un lotissement dont pourrait s'enorgueillir n'importe quelle ville.

Toutefois, il a coûté à la ville plusieurs milliers de dollars, alors qu'il n'a rien coûté au gouvernement fédéral ni au gouvernement provincial. A l'heure actuelle, le projet de groupement parcellaire de Peterborough n'a pas assez de terrains de construction et la Société accuse la ville de ne pas mettre de terrains à la disposition de ce projet. Je sais que si la ville avait reçu une plus grande aide financière de la Société, elle aurait été mieux placée pour trouver les terrains à cette fin.

J'aimerais demander au ministre s'il ne croit pas que des centres domiciliaires de ce genre devraient partager les frais des services municipaux dont j'ai fait mention précédemment, et aussi s'il n'est pas d'accord pour qu'une municipalité qui désire se retirer d'un tel centre domiciliaire puisse le faire sans que le reste du terrain soit remis à la Société qui ferait alors un profit substantiel. J'aimerais aussi demander au ministre s'il ne croit pas que des terrains devraient être réservés pour la construction d'habitations publiques et pour la construction de maisons pour les personnes âgées, ainsi que pour les personnes ne recevant que de petites pensions.

J'aimerais soulever une autre question avant de reprendre mon siège. Je crois que cette question a été mentionnée par l'honorable député du Yukon, mais j'aimerais la soulever spécifiquement. C'est à propos des Indiens. Je crois qu'on devrait mettre à leur disposition de l'argent de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin qu'ils puissent se construire dans les réserves. Je voudrais me référer à un jeune électeur de ma circonscription âgé de 25 ans qui est venu à Peterborough, qui s'y est instruit et qui a maintenant un emploi dans cette ville. Il est marié et il veut se construire une maison dans la réserve indienne en vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation afin de se rendre régulièrement à Peterborough. Il a fait une demande, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, en vue de construire une maison sur le terrain dont il est propriétaire dans la réserve, mais cette demande a été refusée. Je voudrais demander au ministre s'il n'existerait pas une mesure législative qui permettrait à ceux qui demeurent dans des réserves indiennes d'obtenir un tel prêt. C'est une des façons qui nous permettraient d'améliorer les conditions de vie dans les réserves. Je crois que le ministre ainsi que son ministère devraient examiner ces suggestions et envisager la possibilité de mettre ces prêts à la disposition des Indiens méritants.

**M. Prittie:** Monsieur le président, le ministre a entendu parler des villes de Vancouver et de Port-Moody et il entendra maintenant parler de Richmond. Je ne veux porter aucune